



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 juin 2023
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution [2659 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2023 et prié le Secrétaire général de faire rapport sur son application tous les quatre mois. Le présent rapport fait le point des principaux faits survenus en République centrafricaine depuis le rapport précédent en date du 16 février 2023 ([S/2023/108](#)).

II. Situation politique

2. Les tensions politiques se sont apaisées pendant la majeure partie de la période considérée, les échanges acrimonieux entre le Gouvernement et l'opposition politique par communiqués officiels interposés étaient moins fréquents. L'opposition politique a toutefois maintenu ses conditions quant à sa participation aux élections locales. Les préparatifs des premières élections locales à se tenir depuis 1988 se sont poursuivis, même s'ils ont été suspendus temporairement jusqu'en septembre 2023. Facilité par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, qui a prêté ses bons offices, le processus de paix s'est étendu au niveau local par l'intensification des échanges entre Bangui et la périphérie. En attendant, une crise économique aiguë a alimenté les griefs existants de la population à l'égard des autorités. Dans le même temps, des affrontements sporadiques entre les forces de défense et de sécurité nationales et les groupes armés ont réduit les possibilités de dialogue politique entre le Gouvernement et la Coalition des patriotes pour le changement.

Évolution de la situation politique

3. Le 26 février, le Bloc républicain pour la défense de la Constitution, une plateforme d'opposition politique, a publié un texte énonçant les conditions de participation des partis qui en sont membres aux élections locales. Il a plus précisément demandé au Président, Faustin Archange Touadera, de renoncer à son intention d'organiser un référendum constitutionnel, de faire cesser le harcèlement

* Nouveau tirage pour raisons techniques (27 juin 2023).



signalé par les chefs de l'opposition et d'engager une réforme de l'Autorité électorale nationale, y compris de ses sections locales. Le 10 mai, les chefs de l'Union des forces démocratiques de l'opposition, une plateforme d'opposition autoproclamée, se sont entretenus avec le Président Touadera de leur participation aux élections locales. En collaboration avec divers partenaires, la Représentante spéciale a continué de se concerter avec les parties prenantes nationales afin de promouvoir le dialogue et le compromis.

4. Le 30 mai, le Président Touadera a décrété la tenue, le 30 juillet, d'un référendum sur une nouvelle constitution, la campagne électorale devant se dérouler du 15 au 28 juillet. Divers acteurs politiques et de la société civile ont dénoncé l'organisation du référendum, tandis que l'Union des forces démocratiques de l'opposition se félicitait de cette annonce et demandait au Gouvernement de veiller au bon déroulement du scrutin.

5. L'aggravation de la crise financière en République centrafricaine a entravé le bon fonctionnement de plusieurs secteurs publics dont la santé, l'éducation, l'élevage et le transport fluvial. À compter du début du mois de février, les syndicats et les travailleurs des secteurs de l'éducation et de la santé se sont mis en grève dans tout le pays pour réclamer de meilleures conditions de travail et des augmentations de salaire. La grève dans le secteur de la santé a entraîné le décès d'une dizaine de patients, tandis que d'autres ont été laissés à l'abandon, privés de soins. Le Président Touadera s'est entretenu avec des représentants des syndicats les 14 et 15 mars. Il leur a demandé de tenir compte des contraintes financières du pays et a négocié une suspension temporaire des grèves.

6. L'Assemblée nationale a tenu sa première session ordinaire de 2023 du 1^{er} mars au 31 mai. Un nouveau bureau a été élu pour l'année législative, composé de 10 membres de la majorité présidentielle et de 4 membres de l'opposition politique. Sur les 14 membres, 4 étaient des femmes, soit une de plus que dans le bureau précédent, mais en-deçà du quota de 35 % de femmes établi par la loi en 2016.

7. Le 23 mars, l'Assemblée nationale a adopté un amendement visant à harmoniser la loi nationale sur les cryptomonnaies avec les normes financières régionales et internationales. Il s'agissait notamment de révoquer la non-convertibilité du Sango en franc CFA et de supprimer l'obligation pour les agents économiques d'accepter des cryptomonnaies comme moyen de paiement. Le 19 mai, l'Assemblée nationale a adopté une loi portant création de l'Agence centrafricaine de développement du numérique pour gérer les infrastructures à fibre optique du pays dont l'installation avait été achevée le 6 février. Le 29 mai, l'Assemblée nationale a adopté une loi portant autorisation des ventes de ressources foncières et naturelles au moyen de cryptomonnaies.

Processus de paix

8. Le Gouvernement, sous les auspices du Premier Ministre, a continué de chercher à harmoniser l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine issue de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Il a également étendu son action au niveau local afin de décentraliser le processus de paix. La MINUSCA a appuyé ces efforts en partie en facilitant les réunions des mécanismes de surveillance préfectoraux et en encourageant les groupes armés à se dissocier de la lutte violente, notamment au moyen du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et à reprendre le processus de paix. En février, la Représentante spéciale était à la tête d'une délégation de l'ONU qui a rencontré des représentants des autorités locales et des membres de la société civile à Bangassou. Plus tard dans le mois, après la stabilisation par la MINUSCA de la

localité de Sam Ouandja (préfecture de la Haute-Kotto), elle s'est rendue dans cette région reculée avec le Premier Ministre, d'autres représentants du Gouvernement et des partenaires de développement internationaux pour marquer le retour de l'autorité de l'État après des décennies de contrôle par des groupes armés.

9. Le 24 février, le Ministre d'État centrafricain en charge du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement et du suivi de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine a convoqué la quatorzième session du Comité exécutif de suivi de l'Accord politique, à laquelle ont assisté des représentants des groupes armés qui y restent attachés, ainsi que des partenaires régionaux et internationaux. Les participants ont évalué les progrès accomplis sur le plan de la dissolution des groupes armés et de l'intégration des ex-combattants dans le secteur de la sécurité.

10. Les mécanismes de surveillance préfectoraux ont continué de se réunir pour se pencher sur les problèmes de sécurité, désamorcer les conflits par la concertation et envisager des moyens locaux de renouer le dialogue avec les représentants des groupes armés qui avaient quitté la Coalition des patriotes pour le changement. Depuis le mois de mars, la MINUSCA a fourni un appui financier pour renforcer les capacités des mécanismes de suivi dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, de la Basse-Kotto, de la Haute-Kotto, de Lim-Pendé, du Mbomou, de la Nana-Mambéré, de l'Ombella-Mpoko, de la Ouaka, de l'Ouham, de l'Ouham-Fafa et de l'Ouham-Pendé.

11. Le 3 mars, l'ancien Président François Bozizé a quitté le Tchad pour s'installer en Guinée-Bissau, à la suite d'un processus facilité par des acteurs régionaux et internationaux. Dans une déclaration faite à son arrivée en Guinée-Bissau, il a réaffirmé qu'il conservait la direction de la Coalition des patriotes pour le changement et continuait de s'opposer au Président Touadera.

12. Du 5 au 11 mars, le Groupe des sages de l'Union africaine s'est rendu en République centrafricaine pour se concerter avec les parties prenantes nationales et internationales sur les processus politique et de paix dans le pays. Dans un communiqué publié le 10 mars, il a insisté sur l'importance d'appliquer intégralement l'Accord politique au moyen de la feuille de route conjointe et recommandé l'utilisation des mécanismes de mise en œuvre existants comme cadre du dialogue. Il a demandé à tous les acteurs politiques de s'investir dans la création d'un climat propice au bon déroulement des élections locales.

13. Le 24 mars, le Premier Ministre a présidé une visioconférence à laquelle ont assisté 19 préfets pour harmoniser le processus de paix et renforcer la coordination avec les préfectures avec l'appui de la MINUSCA. Les préfets, qui président les mécanismes de surveillance préfectoraux, ont recommandé notamment d'améliorer la communication entre les mécanismes de surveillance nationaux et préfectoraux, de déployer des forces de défense et de sécurité nationales supplémentaires dotées des moyens nécessaires et de renforcer la coopération transfrontière et la sécurité des frontières.

14. Le 28 avril, le Président Touadera a présidé une cérémonie marquant la dissolution de deux groupes armés signataires de l'Accord politique : Révolution et justice-faction Belanga et Séléka renouvée pour la paix et la justice. Des factions de trois autres groupes armés signataires ont également été dissoutes, dont celle d'Abdoulaye Hissène du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et celles du Mouvement patriotique pour la Centrafrique et du Front démocratique du peuple centrafricain.

15. Les autorités nationales ont pris des mesures pour intégrer les ex-combattants dans les forces de défense nationale et de sécurité intérieure, dans le cadre du

recrutement en cours des forces de sécurité intérieure et à l'issue de l'élimination progressive des unités spéciales mixtes de sécurité, qui a été marquée par une cérémonie officielle le 3 mai. Un certain flou continue cependant de régner sur le nombre et l'origine des candidats qui ont été choisis pour être intégrés dans les forces nationales.

16. Le 17 mai, le Premier Ministre a présidé la sixième réunion de coordination portant sur l'examen des progrès accomplis dans le processus de paix, à laquelle ont participé des représentants des ministères concernés ainsi que des partenaires internationaux et régionaux, y compris les garants et les facilitateurs de l'Accord politique. Les participants ont examiné les progrès accomplis sur le plan de la mise en œuvre des activités prioritaires dans la feuille de route conjointe.

Processus électoral

17. Le 14 février, le Premier Ministre, le Président de l'Autorité nationale des élections et la Représentante spéciale ont signé le plan intégré de sécurisation des élections locales. Le Premier Ministre s'est félicité de l'adaptation du plan en fonction de l'évolution des conditions de sécurité et a déclaré que le Gouvernement s'attacherait à l'appliquer.

18. En février et en mars, la Représentante spéciale a eu des entretiens distincts avec des dirigeantes politiques centrafricaines afin de recenser les obstacles à leur participation égale, véritable et sûre aux élections locales. Le 27 mars, elle s'est concertée avec l'Assemblée nationale et a prôné l'inclusion de dispositions relatives à des quotas dans le code électoral révisé.

19. Des contraintes financières persistantes ont entravé les préparatifs du premier tour des élections locales qui devait se tenir, à l'origine, le 16 juillet. Le 11 avril, l'Autorité nationale des élections a suspendu la prestation de serment des membres élus de ses sections locales, faute de financement. Le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont continué de chercher à mobiliser des ressources. Au 1^{er} juin, 640 000 dollars sur les 14,8 millions de dollars nécessaires pour ces élections étaient disponibles dans le panier de fonds géré par le PNUD. Le 31 mai, l'Autorité nationale des élections a annoncé qu'elle suspendait à titre provisoire les préparatifs des élections locales pour se consacrer au référendum constitutionnel. Le 1^{er} juin, le Président de l'Autorité nationale des élections a annoncé que les préparatifs des élections locales reprendraient en septembre.

III. Conditions de sécurité

20. Au 1^{er} juin, 279 violations de l'Accord politique avaient été consignées, ce qui représente une baisse par rapport aux 314 enregistrées durant la période précédente. La plupart consistaient en activités criminelles (216), suivies d'activités militaires illégales (53) et de violations liées à des restrictions à la circulation ou à l'accès des organismes humanitaires ou des Nations Unies (10). Un total de 104 violations visaient des civils. Les forces de défense nationale et de sécurité intérieure et les autres agents de sécurité ont perpétré le plus grand nombre de violations (131), suivis du groupe Unité pour la paix en Centrafrique (58), du groupe Retour, réclamation et réhabilitation (58), des anti-balaka (31) et du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (1).

21. L'emploi indiscriminé d'engins explosifs a persisté, touchant principalement les civils, en particulier dans les préfectures de Lim-Pendé et de l'Ouham-Pendé. La MINUSCA a déployé une équipe de neutralisation des explosifs et munitions en avril à Paoua (préfecture de l'Ouham-Pendé) en vue d'activités de neutralisation de mines.

22. Les opérations coordonnées entre la MINUSCA et les forces de défense nationale ont contribué à l'instauration d'un environnement protecteur pour la stabilisation progressive des zones sensibles à Ouandja-Djallé (préfecture de la Vakaga) et Sam Ouandja (préfecture de la Haute-Kotto). Un regain de violence a néanmoins été constaté dans la préfecture du Haut-Mbomou et dans d'autres secteurs de la préfecture de la Vakaga, où des accrochages ont opposé des groupes armés aux forces de défense et de sécurité nationales et autres agents de sécurité, alors qu'ils cherchaient à reprendre le contrôle d'anciens bastions, notamment des couloirs de transhumance et des sites d'exploitation minière.

23. Dans les zones où les forces de défense et de sécurité nationales et la MINUSCA avaient une présence limitée, des groupes armés se sont livrés à des actes de brigandage, motivés par l'appât du gain, procédant à des enlèvements de civils contre rançons et imposant des taxes illégales. En réponse, la MINUSCA a adapté son dispositif et sa mobilité en fonction des informations recueillies par le mécanisme d'alerte rapide, appuyé par les réseaux d'alerte locale, afin de protéger les civils et de faciliter l'accès humanitaire.

24. Dans l'ouest, les anti-Balaka, la Coalition des patriotes pour le changement et le groupe Retour, réclamation et réhabilitation ont intensifié leurs attaques contre des postes de contrôle et des positions dont une base des forces de défense nationale et d'autres agents de sécurité à Bossemtélé (préfecture de l'Ouham-Pendé) et une base d'autres agents de sécurité à Niem (préfecture de la Nana-Membéré), ce qui a déclenché des actes de représailles. Le 22 mars et le 4 avril, des combattants du groupe Retour, réclamation et réhabilitation ont attaqué un poste de contrôle des forces de défense nationale à Kadjama (préfecture de l'Ouham) et une base d'autres agents de sécurité à Bossemtélé : trois soldats des forces de défense nationale et un civil ont été tués. Le 15 mai, des accrochages ont opposé les forces de défense nationale à des combattants de la Coalition des patriotes pour le changement et à des anti-balaka, les premières cherchant à protéger des négociants qui se rendaient au marché de Benzambé (préfecture de l'Ouham) : quatre soldats ont été tués.

25. Dans la préfecture de Lim-Pendé, le nombre de Tchadiens affirmant appartenir aux Révolutionnaires tchadiens sudistes a augmenté après le mois de janvier et s'est établi à quelques milliers depuis janvier. Cette situation a entraîné une montée des tensions dans la région et des actes de criminalité dans la zone frontalière entre la République centrafricaine et le Tchad. Le 16 mai, à la suite d'une opération militaire conjointe des deux pays, le camp a été démantelé et des Tchadiens ont été délogés de la préfecture.

26. La région centrale de la République centrafricaine a connu de violents incidents, en particulier dans les parages des sites miniers. Le 15 mars et le 15 avril, des combattants de l'Unité pour la paix en Centrafrique ont attaqué des positions isolées des forces de défense nationale à Wawa (préfecture de la Ouaka) : quatre civils ont été tués et quatre autres civils et un soldat des forces de défense nationale ont été blessés. Le 19 mars, neuf ouvriers chinois ont été tués et deux autres blessés au site minier de Chimbolo près de Bambari (préfecture de la Ouaka) dans des circonstances qui n'ont pas encore été totalement élucidées.

27. Dans l'est, la Coalition des patriotes pour le changement a attaqué des positions des forces de défense nationale le 14 février à Sikikédé (préfecture de la Vakaga), faisant un nombre indéterminé de morts et de blessés et entraînant un déplacement de civils, tandis que 20 membres des forces de défense nationale étaient faits prisonniers. Ils ont été relâchés le 4 avril avec l'aide du Comité international de la Croix-Rouge, en présence de la MINUSCA.

28. En réponse à l'attaque, les forces de défense nationale et d'autres agents de sécurité ont mené des opérations dans les secteurs de Gordil, Sikikédé et Tiringoulou (préfecture de la Vakaga). Le 5 mai, la Coalition des patriotes pour le changement a attaqué Tiringoulou dont elle a repris le contrôle, suscitant un déplacement massif de la population, des chefs locaux et des partenaires humanitaires. L'arrivée de la MINUSCA dans la zone a entraîné le retrait des combattants, ce qui a permis aux forces de défense nationale de rétablir leur position et à la population de revenir.

29. En mars, un groupe d'autodéfense autoproclamé, Azande Ani Kpi Gbe, a fait son apparition dans la préfecture du Haut-Mbomou. Le 15 mars, à la suite d'un affrontement avec l'Unité pour la paix en Centrafrique à Bambouti, le groupe a fui à Mboki, tandis que 600 civils environ étaient déplacés à Yambio (Soudan du Sud). Du 21 au 23 avril, des accrochages armés ont opposé le groupe Azande Ani Kpi Gbe à des éléments armés sud-soudanais à Obo (préfecture du Haut-Mbomou). La MINUSCA a entrepris de rétablir l'accès sur l'axe Zemio-Mboki-Obo-Bambouti, suscitant des représailles de la part du groupe Azande Ani Kpi Gbe, notamment un échange de tirs avec une patrouille de la MINUSCA à Mboki le 8 mai, durant lequel un soldat de la paix a été blessé.

30. Le retrait de la force frontalière tripartite conjointe composée de la République centrafricaine, du Soudan et du Tchad a laissé un vide sécuritaire dans la zone frontalière dans la deuxième quinzaine du mois d'avril. Le 19 avril, le Rassemblement populaire pour la justice et l'égalité au Tchad autoproclamé a cherché à obtenir l'aval du Gouvernement centrafricain pour s'installer dans la préfecture de la Vakaga, ce que le Ministère des affaires étrangères lui a refusé, dans un communiqué daté du 26 avril.

31. À Bangui, l'état de la sécurité a été relativement calme. Les faits de criminalité consignés ont diminué de 18 % par rapport à la période précédente. Les forces de défense et de sécurité nationales ont mené des opérations de bouclage et de ratissage, principalement dans les quartiers musulmans, du fait d'allégations de collusion avec des groupes armés. Le couvre-feu national de minuit à 5 heures du matin est resté en vigueur.

IV. Concertation régionale

32. Le 8 février à Luanda, le Président de l'Angola, João Lourenço, a invité le Président Touadera et le Président de la transition au Tchad, Mahamat Idriss Déby Itno, à s'entretenir notamment des problèmes de sécurité conjoints de la République centrafricaine et du Tchad. Ils ont décidé de renforcer la sécurité frontalière et les liens régionaux.

33. Le 17 mars, le Président Touadera a assumé la présidence tournante de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à son quinzième sommet ordinaire des chefs d'État qui s'est tenu à Yaoundé.

34. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale s'est rendu à Bangui du 12 au 14 avril. Il s'est entretenu avec le Président Touadera et d'autres responsables du Gouvernement, des membres du corps diplomatique et d'autres parties prenantes.

35. Le 19 mai à São Tomé, le Ministre centrafricain des affaires étrangères et la Représentante spéciale pour la République centrafricaine ont assisté à la cinquante-cinquième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Ils se sont entretenus de la situation à la frontière et des groupes armés en République centrafricaine.

V. Situation humanitaire

36. La situation et les besoins humanitaires dans le pays sont restés graves, du fait de l'effet cumulé du conflit, des déplacements et de l'accès limité aux services de base, accentués par un afflux de réfugiés soudanais et d'autres personnes rentrant au pays depuis avril. Un niveau élevé d'insécurité alimentaire a persisté : 3 millions de personnes se sont heurtées à une insécurité alimentaire aiguë, tandis que 40 % des enfants souffraient de malnutrition chronique.

37. Au 1^{er} juin, 13 765 personnes avaient traversé la frontière soudanaise pour se rendre à Am Dafok (préfecture de la Vakaga). Les organisations humanitaires se sont mobilisées pour répondre aux besoins les plus pressants, notamment pour fournir des abris d'urgence, de l'eau, de la nourriture et des soins de santé. Des stocks d'aide humanitaire ont été envoyés dans les préfectures de la Haute-Kotto et de la Vakaga. La crise au Soudan a désorganisé les lignes de ravitaillement, entraînant une hausse des prix sur certains marchés en République centrafricaine et accentuant les vulnérabilités, qui seront encore aggravées à l'approche de la saison des pluies. Les prix des produits de base ont doublé dans des secteurs des préfectures de Bamingui-Bangoran, de la Haute-Kotto et de la Vakaga, largement tributaires de fournitures en provenance du Soudan.

38. La violence a continué d'entraîner le déplacement d'habitants de la République centrafricaine : un sur cinq est soit déplacé à l'intérieur du pays, soit réfugié. Au 1^{er} mai, 489 000 personnes étaient déplacées et 742 000 s'étaient réfugiées dans des pays voisins. Depuis le début de 2023, 108 784 personnes rentrant au pays ont été enregistrées, après le rétablissement de la stabilité dans certaines des principales villes du pays.

39. Les difficultés d'accès à l'aide humanitaire ont persisté, notamment les risques liés aux engins explosifs en dehors des zones urbaines et les attaques visant les membres du personnel humanitaire. Près de 450 000 personnes vulnérables ont pâti de la restriction de l'accès humanitaire. Du 1^{er} janvier au 1^{er} juin, 75 atteintes contre des agents humanitaires avaient été enregistrées dans le pays, et fait un mort et quatre blessés. Les vols, les cambriolages et les pillages représentaient 67 % des faits, principalement dans les préfectures de la Ouaka et de l'Ouham.

40. On estime que 3,4 millions de personnes en République centrafricaine, soit 56 % de la population, auront besoin d'une aide humanitaire en 2023, tandis que la vie et la dignité de 2,4 millions de personnes seront menacées. Au 1^{er} juin, 27,3 % des 533,3 millions de dollars requis, conformément à l'additif au plan d'aide humanitaire 2023 visant à fournir une assistance vitale à 2,4 millions de personnes, avaient été mobilisés, ce qui laisse un déficit de financement de 387,8 millions de dollars. Au premier trimestre de 2023, le secteur humanitaire avait apporté une assistance à 658 000 personnes.

VI. Protection des civils

41. Les actes de brigandage commis par des groupes armés ont continué de faire peser un danger sur les civils, restreignant leurs déplacements et entravant l'activité économique. La MINUSCA a renforcé son dispositif qui est déjà robuste et dynamique ainsi que ses capacités opérationnelles, notamment par des patrouilles de longue distance et des activités menées en coordination avec les forces de défense nationale dans les préfectures de la Basse-Kotto, de la Haute-Kotto, de l'Ouham et de la Vakaga, afin d'appuyer l'extension de la présence de l'État et de protéger les civils. Elle a continué de chercher à réduire les tensions intercommunautaires, notamment

en organisant des sessions visant à favoriser le dialogue local, la réconciliation et l'acceptation des personnes rentrant au pays et des réfugiés.

42. Du 2 février au 1^{er} juin, 26 accidents provoqués par l'explosion d'engins ont été enregistrés. Ils ont fait 13 morts et 25 blessés, dont huit civils, trois membres des forces de défense nationale et deux autres agents de sécurité. Cela représente une augmentation de 18 % du nombre d'accidents et de 153 % du nombre de victimes par rapport à la période précédente.

43. La MINUSCA a formé 608 militaires, dont 89 femmes, à l'atténuation concrète des effets des menaces liées aux engins explosifs. Elle a également formé 20 membres des forces de défense nationale, dont une femme, à la qualification de niveau 2 relative à la neutralisation des explosifs et munitions, afin d'accroître la capacité nationale d'atténuer de telles menaces. Pendant la période considérée, elle a organisé des sessions locales de sensibilisation aux dangers des engins explosifs à l'intention de 8 989 civils, dont 4 400 femmes et filles, ainsi que de 160 membres du personnel des Nations Unies et de 173 autres acteurs humanitaires.

44. Du 14 février au 11 mars, les équipes de déminage de la MINUSCA se sont employées à ouvrir l'axe reliant les sous-préfectures de Bocaranga et de Bozoum à la préfecture de Lim-Pendé et du 8 au 17 mai l'axe Ndim-Paoua-Pougol, afin de faciliter l'activité économique et l'accès humanitaire.

VII. Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

Extension de l'autorité de l'État

45. Au 1^{er} juin, 143 des 174 (82 %) autorités administratives (préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture et de sous-préfecture) avaient rejoint leur lieu d'affectation hors de Bangui, contre 81 % au cours de la période précédente. En outre, 165 fonctionnaires et agents de l'État autres que les autorités administratives ont rejoint leur poste dans tout le pays au cours de la période considérée, ce qui a porté leur nombre à 4 714.

46. Les forces de défense et de sécurité nationales et la MINUSCA ont mené des efforts concertés pour étendre les zones de domination et établir un environnement pacifique. Après six ans d'absence, l'État a commencé à rétablir son autorité à Sam Ouandja (préfecture de la Haute-Kotto). La MINUSCA et ses partenaires internationaux ont contribué à la construction de trois écoles, d'un hôpital, d'infrastructures et d'un nouveau marché dans la région.

Réforme du secteur de la sécurité

47. En avril, l'inspection générale de l'armée et la MINUSCA ont mené une inspection conjointe à Paoua (préfecture de Lim-Pendé), afin d'évaluer les conditions de travail du personnel des forces de défense nationale et d'accroître la sensibilisation à la justice militaire et aux règlements disciplinaires. L'inspection générale de l'armée a remis ses recommandations au Président Touadera le 28 avril.

48. Les autorités nationales ont poursuivi leurs efforts, avec l'appui technique et les activités de sensibilisation de la MINUSCA, afin d'arrêter la nouvelle politique de défense nationale, qui servira de cadre à la mise en place d'une armée de garnison nationale dans six zones de défense. Le 1^{er} juin, le Gouvernement a approuvé la politique nationale de gestion des zones frontalières, qui constitue un cadre pour la délimitation des responsabilités des différentes forces de sécurité sur le plan de la gestion des frontières.

Forces de défense nationale et de sécurité intérieure

49. Au 1^{er} juin, 6 921 membres des forces de sécurité intérieure, à savoir 3 591 policiers (dont 899 femmes) et 3 330 gendarmes (dont 541 femmes), étaient déployés dans tout le pays, dont 5 153 étaient restés à Bangui. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a appuyé le recrutement de 495 agents de police (dont 135 femmes) et de 497 gendarmes (dont 139 femmes) qui ont été admis dans deux écoles de formation. La MINUSCA et le PNUD ont appuyé la formation de 188 policiers (dont 46 femmes) et de 159 gendarmes (dont 36 femmes) dans les domaines de la police de proximité et de la police judiciaire, de la sécurité routière, de l'ordre public, de la conduite et de la discipline, de la protection de l'enfance et des violences sexuelles et fondées sur le genre.

50. Le 31 mars, le Ministère de la défense nationale a nommé une personne référente nationale pour l'élaboration d'une feuille de route visant à établir une autorité nationale de lutte antimines. Le 26 avril, le Gouvernement a publié le protocole national relatif à la gestion des armes et des munitions qui avaient été saisies ou rendues. La Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre a continué, avec l'appui de la MINUSCA, d'appliquer la stratégie et le plan d'action nationaux visant à améliorer la gestion des armes et des munitions parmi les forces de défense nationale et de sécurité intérieure, au moyen d'activités de renforcement des capacités en la matière et en effectuant des visites d'assurance qualité dans les installations de stockage à Bangui, Boali, Bossembélé, Damara, Kaga Bandoro et Sibut.

Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration

51. Du 3 au 6 avril, le Gouvernement a mené sa première opération de désarmement et de démobilisation à Bambari, avec l'appui de la MINUSCA : 80 combattants de l'Unité pour la paix en Centrafrique, dont trois femmes, ont été désarmés et démobilisés, en particulier ceux qui s'étaient désengagés de la Coalition des patriotes pour le changement et ceux dont les armes avaient été précédemment retirées en 2022 par les forces de défense nationale et autres agents de sécurité, en dehors du programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement. Au cours du processus, 66 armes de guerre, qui avaient été récupérées par le programme depuis 2022, ainsi qu'une grenade et 4 569 munitions, ont été ramassées et confirmées par la MINUSCA. Les 29 et 30 avril, l'unité d'exécution du programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, avec l'appui de la MINUSCA, a désarmé et démobilisé 46 combattants anti-balaka, dont 16 femmes, dans la sous-préfecture de Damara, collectant 40 armes et 2 000 munitions au cours du processus.

52. Les activités de lutte contre la violence au sein de la collectivité se sont poursuivies à Bangui et dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, de la Haute-Kotto, de la Kémo, du Mbomou, de la Nana-Grébizi, de la Nana-Mambéré, de l'Ouham et de la Vakaga. Au 1^{er} juin, 4 321 bénéficiaires (dont 2 118 femmes) avaient été enregistrés. Au cours de la période considérée, 209 bénéficiaires (dont 80 femmes) s'étaient inscrits pour mener des activités à Sam Ouandja. Les projets ont débouché sur la réfection de la piste d'atterrissage de Sam Ouandja, la construction et l'équipement de trois écoles primaires, la remise en état des axes principaux et l'installation de cinq points d'eau.

Justice et état de droit

53. Du 6 février au 15 mars et avec l'appui de la MINUSCA, la Cour d'appel de Bangui a tenu sa première session de l'année 2023 : 50 accusés ont été jugés, ce qui a donné lieu à 43 condamnations et à sept acquittements. Les chefs d'accusation

recouvraient des homicides, des collusions, des violences sexuelles et fondées sur le genre liées au conflit et le meurtre d'un Casque bleu burundais le 15 mars 2020 à Grimari (préfecture de la Ouaka).

54. Le personnel judiciaire a renforcé sa présence hors de Bangui au cours de la période considérée, 21 des 25 juridictions étant opérationnelles au 1^{er} juin, à la suite de l'amélioration de l'état de la sécurité en certains lieux. Le Gouvernement a également augmenté de 80 % le budget du mécanisme national de contrôle judiciaire pour 2023 par rapport à 2022, indiquant sa volonté de renforcer la responsabilité des acteurs de la justice.

55. Les contraintes financières ont retardé la fourniture, par le Gouvernement, de vivres aux prisons, aggravant l'insécurité alimentaire et conduisant à des événements tels qu'une révolte dans la prison de Berberati le 1^{er} mars, au cours de laquelle trois prisonniers se sont évadés. La MINUSCA a aidé le Gouvernement à transférer en temps voulu les fonds alloués aux prisons opérationnelles, afin de permettre la fourniture et la gestion transparente de la nourriture. Elle a également renforcé son appui sur le plan de la sécurité à plusieurs prisons, notamment à Bangui, Berberati et Bria.

56. Les opérations pénitentiaires ont continué d'être entravées, faute de personnel, les 295 agents pénitentiaires civils qui avaient achevé leur formation en juin 2021 et en octobre 2022 n'ayant pas encore été inscrits sur les états de paie de la fonction publique. Du fait de l'insuffisance des capacités nationales, des évasions se sont produites dans plusieurs prisons. En avril, la MINUSCA a aidé les autorités nationales à rétablir l'ordre dans la prison de Bambari, à la suite d'émeutes de prisonniers liées à leurs conditions de détention.

57. Du 30 mai au 1^{er} juin, la Chambre d'appel de la Cour pénale spéciale a tenu des audiences sur l'appel du verdict rendu par la Chambre de première instance le 31 octobre 2022, ayant trait aux crimes commis lors d'attaques en mai 2019 à Koundjouli et à Limouna (préfecture de l'Ouham-Pendé). Du 16 février au 5 juin, la MINUSCA a remis aux autorités nationales cinq personnes, dont un commandant régional du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, Hisseine Damboucha, qui avaient été arrêtées à Sam Ouandja par les forces de sécurité intérieure, avec son appui. À la demande de la Cour pénale spéciale, la MINUSCA a également aidé au transfert de 12 suspects de Bambari à Bangui.

VIII. Droits humains et lutte contre l'impunité

58. La situation des droits humains est demeurée préoccupante, le nombre de violations des droits humains, des atteintes à ces droits et des violations du droit international humanitaire ayant augmenté de 12 %, tandis que le nombre de victimes a diminué de 17 % par rapport à la période précédente.

59. Les groupes armés signataires de l'Accord politique seraient responsables de 33 % du nombre total des violations et des atteintes avérées au cours de la période considérée. Les agents de l'État seraient responsables de 54 % des violations confirmées au cours de la période considérée. Parmi les groupes armés, l'Unité pour la paix en Centrafrique et le groupe Retour, réclamation et réhabilitation semblaient être les principaux auteurs de ces actes, en particulier dans les préfectures de la Haute-Kotto et de l'Ouham-Pendé. La MINUSCA a également étayé 129 cas d'arrestations et de détentions arbitraires touchant 547 victimes, les communautés musulmane et peule étant particulièrement touchées, notamment à Bangui.

60. Les préoccupations liées aux droits humains ont persisté dans le triangle nord de Ouadda, Ouanda Djallé et Sam Ouandja dans les préfectures de la Vakaga et de la

Haute-Kotto, les activités des combattants de l'Unité pour la paix en Centrafrique et du Parti pour le rassemblement de la nation centrafricaine ayant entravé la liberté de circulation de la population. La MINUSCA a également confirmé une augmentation du nombre de violations des droits humains par les forces de défense nationale et de sécurité intérieure dans la préfecture de la Basse-Kotto et d'autres agents de sécurité dans la préfecture de la Ouaka.

61. La MINUSCA a continué d'étayer les cas d'arrestation et de détention arbitraires, liés aux opérations de fouille et aux opérations militaires menées par les forces de défense et de sécurité nationales dans des zones peuplées principalement de Peuls et de musulmans. Le 5 mai, les négociants musulmans de Bangui ont fermé boutique pour dénoncer l'arrestation d'un imam et de son cousin, qui auraient été maltraités et torturés par des agents de sécurité. Une délégation gouvernementale conduite par le Ministre de l'intérieur chargé de la sécurité publique s'est entretenue avec des habitants pour désamorcer les tensions. La période considérée a été marquée également par des actes visant la communauté peule par le groupe Azande Ani Kpi Gbe au motif d'une collusion présumée avec des groupes armés.

62. La MINUSCA a continué d'appliquer sa politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en se mobilisant auprès des forces de défense et de sécurité nationales. Le 15 mars, elle a organisé conjointement avec l'Office centrafricain de la répression du banditisme une session de sensibilisation aux droits humains à l'intention de 17 agents de cet office, dont 2 femmes, l'objectif étant d'atténuer de nouveaux risques de violations des droits humains.

63. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a continué de surveiller les discours de haine et les incitations à la violence liés à la situation sur les plans politique et de la sécurité. Elle a enregistré des cas de discours de haine, de désinformation et d'incitation à la violence visant des groupes ethniques et religieux et de migrants, en particulier contre les populations qui pratiquent la transhumance. Les menaces de violence et les incitations à la violence dans les médias sociaux contre les voix dissidentes ont continué d'étouffer l'espace civique.

Justice transitionnelle

64. Les 23 et 24 mars, la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation a organisé sa première table ronde à Bangui pour informer les partenaires de son plan triennal pour 2023-2025 et de ses priorités pour 2023, à savoir l'ouverture de bureaux auxiliaires à Bambari, Berberati, Birao, Bossangoa, Kaga-Bandoro, Obo et Paoua. Elle a également prévu une phase pilote à Bangui et Berberati pour recueillir les témoignages des victimes et organiser ses propres audiences. Des désaccords internes à la Commission ont toutefois compromis l'appui financier et technique du Gouvernement et retardé l'adoption de ses priorités révisées.

Violence sexuelle liée aux conflits

65. Du 2 février au 1^{er} juin, la MINUSCA a étayé 25 cas de violence sexuelle liée au conflit, principalement des viols, contre 28 survivantes (17 femmes et 11 filles). Ces cas de violence sexuelle ne sont pas toujours signalés en raison de la difficulté d'accéder aux victimes qui redoutent une stigmatisation et des représailles. Les groupes armés seraient responsables de 56 % des cas de violence sexuelle liée au conflit et de 60 % des victimes et le groupe Retour, réclamation et réhabilitation en serait le principal auteur.

66. La MINUSCA a organisé des formations sur les violences sexuelles liées aux conflits, notamment sur l'action communautaire, la surveillance et la communication de l'information. Elles s'adressaient aux organisations de la société civile, aux

notables, aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'aux forces de défense et de sécurité nationales.

Les enfants et les conflits armés

67. Du 2 février au 1^{er} juin, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a confirmé 136 violations graves des droits humains contre des enfants, dont 83 % commises par des groupes armés, 9 % par des forces de défense et de sécurité nationales et 8 % par des auteurs non identifiés ; trois enfants ont été tués par des engins explosifs. Les violations graves comprenaient le recrutement et l'utilisation d'enfants (87), des meurtres (3), des mutilations (9), des viols (8), des enlèvements (13), une attaque contre une école (1) et le refus d'accès à l'aide humanitaire (15). Les factions de la Coalition des patriotes pour le changement étaient responsables de 74 % des violations. Sur les 87 enfants recrutés et utilisés par le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, 79 se sont démobilisés de leur propre initiative (56 garçons et 23 filles) et ont été examinés dans la préfecture de la Haute-Kotto à l'issue d'un dialogue mené par la MINUSCA.

IX. Situation économique

68. La situation économique a continué de se dégrader, la République centrafricaine a connu une crise de liquidités, associée à une forte hausse des prix du carburant, ce qui a aggravé la dégradation des conditions de vie de la population, le pouvoir d'achat des ménages accusant une forte baisse. Selon le Fonds monétaire international (FMI), le taux d'inflation sera de 6,3 % en 2023. Pendant sa mission à Bangui du 27 février au 3 mars, le FMI a noté qu'il importait d'apporter une assistance humanitaire et une aide budgétaire à des conditions favorables et d'accélérer les réformes pour protéger les plus vulnérables.

69. Le 27 avril, le FMI a approuvé une facilité élargie de crédit de 191,4 millions de dollars concernant la République centrafricaine et notamment un décaissement immédiat de 15,2 millions de dollars. Le 29 avril, le Président Touadera a salué officiellement cette décision et donné pour instruction au Gouvernement d'appliquer rapidement les mesures requises au titre de la facilité élargie de crédit, dont des déclarations des impôts par voie électronique et une réforme du secteur pétrolier, tout en continuant de combattre la corruption, de maintenir les dépenses sociales et d'assainir le climat des affaires, notamment par l'application du code minier.

X. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Composante militaire

70. Au 1^{er} juin, la composante militaire de la MINUSCA comprenait 14 087 personnes (dont 7,53 % de femmes), représentant 97 % de l'effectif autorisé de 14 400 personnes, soit 420 officiers d'état-major (dont 106 femmes) et 150 observateurs militaires (dont 51 femmes), et disposait d'une section de réserve chargée de la neutralisation des explosifs et munitions.

Composante policière

71. Au 1^{er} juin, la composante policière comprenait 2 963 membres (dont 14,37 % de femmes), représentant 98 % de l'effectif autorisé de 3 020 personnes, à savoir 550 policiers hors unités constituées (dont 146 femmes), 2 413 membres (dont 280

femmes) déployés dans 14 unités de police constituées et une unité d'appui à la protection.

Composante civile

72. Au 1^{er} juin, en tout 1 503 membres du personnel civil (dont 29 % de femmes), parmi lesquels 639 agents recrutés sur le plan international et 584 agents recrutés sur le plan national, 280 Volontaires des Nations Unies et 101 agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement, servaient à la MINUSCA, soit 90 % des 1 671 postes approuvés.

Accord sur le statut des forces

73. Du 2 février au 1^{er} juin, la MINUSCA a recensé quatre violations de l'accord sur le statut des forces, contre 17 cas recensés lors de la période précédente. Les violations comprenaient des entraves à la liberté de circulation des patrouilles de la MINUSCA, l'arrestation de membres du personnel et des délais dans l'octroi de visas aux vacataires et aux consultants de la Mission. Par exemple, le 18 mars à Ndiba (préfecture de la Nana-Mambéré), une patrouille de la MINUSCA a été arrêtée par les forces de défense nationale qui l'ont détournée vers Zoungbe-Nassala. Le 25 mars, à Bouar, les forces de défense nationale ont refusé à une patrouille de la MINUSCA l'accès au village de Zembe. La MINUSCA a continué de porter ces violations à l'attention du Président, du Premier Ministre, du Ministre des affaires étrangères et d'autres parties prenantes nationales concernées, qui se sont à nouveau déclarés déterminés à y remédier, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'incidents.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

74. Du 2 février au 1^{er} juin, 93 atteintes à la sécurité des membres du personnel des Nations Unies ont été enregistrées, notamment des attaques directes, des menaces, des actes criminels et des accidents de la route. Cinq membres du personnel ont été blessés : l'un au cours d'un accrochage armé, un autre durant un vol à main armée et trois autres dans des accidents de la route. Par ailleurs, 38 accidents de la route et quatre incendies ont été signalés, et une tempête a causé des dégâts matériels dans des locaux des Nations Unies. Cinq cas d'arrestation, deux cas de détention, six confinements temporaires du personnel des Nations Unies, trois vols à main armée et deux cas de survols suspects d'un complexe des Nations Unies ont été consignés. La MINUSCA a procédé à quatre évacuations de membres du personnel au cours de la période considérée.

75. Le 8 mars, à Sam Ouandja, deux membres du personnel du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et un fonctionnaire du Ministère des travaux publics qui avaient été enlevés en novembre 2022 par le Parti pour le rassemblement de la nation centrafricaine ont été libérés à la suite de négociations menées par l'ONU. Les anciens otages ont reçu un soutien médical et psychosocial à Bangui avant d'être réunis avec leurs familles.

Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

76. Du 1^{er} janvier au 30 avril 2023, la MINUSCA a enregistré six nouvelles allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, toutes liées à des faits qui s'étaient produits de 2014 à 2022, impliquant des membres du personnel militaire de quatre pays qui fournissent des contingents. Des enquêteurs nationaux ont été nommés concernant quatre des allégations, tandis que les pays concernés fournissant des contingents n'avaient pas encore donné suite aux deux autres allégations. La Mission a orienté 25 victimes présumées associées à ces allégations, dont six enfants, vers des partenaires humanitaires pour la fourniture d'une assistance médicale et

psychologique et une protection. Par ailleurs, 21 allégations d'autres fautes graves ont également été signalées, notamment des conduites prohibées, des fraudes et des vols impliquant du personnel en tenue et du personnel civil, et ont été transmises en vue de l'ouverture d'enquêtes.

77. Le 9 juin, l'ONU a décidé de rapatrier une unité de 60 membres du personnel militaire de la MINUSCA au motif d'allégations graves d'exploitation et d'atteintes sexuelles, conformément à la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité. Les faits concerneraient des manquements au niveau du commandement et du contrôle. Une enquête complète est en cours. Les autorités concernées ont dépêché une équipe d'enquête nationale le 26 mai et conclu leurs activités d'investigation dans la zone de la mission le 6 juin. Dès la réception du rapport sur les allégations, la MINUSCA a dépêché une équipe d'intervention immédiate sur place pour évaluer la situation, renforcer les mesures de gestion des risques et mener des activités de sensibilisation renforcée parmi les populations pour définir les moyens de répertorier et de signaler les cas possibles d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La Mission a orienté les victimes vers les partenaires humanitaires pour qu'elles bénéficient d'une aide médicale et psychosociale et d'une protection, conformément à la politique des Nations Unies de soutien aux victimes d'actes d'exploitation et de violence sexuelles.

78. En étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSCA a continué d'appliquer des mesures préventives renforcées contre toute inconduite de la part de membres du personnel au moyen de formations et d'activités de sensibilisation, et de se concerter avec les habitants dans la diffusion d'informations sur la politique de tolérance zéro des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Au 1^{er} juin, elle avait mis en place 43 réseaux locaux de prévention et d'intervention dans les zones à haut risque afin de renforcer une approche décentralisée et intégrée avec les entités du système des Nations Unies visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et à intervenir sur ce plan.

Questions relatives à l'appui

79. La MINUSCA a continué d'augmenter sa consommation d'énergie renouvelable à l'issue de l'installation de trois systèmes photovoltaïques supplémentaires dans ses bureaux locaux de Bossangoa et de Bambari en février et mai 2023, respectivement. Elle dispose désormais en tout de cinq systèmes photovoltaïques à l'échelle de la mission. Elle a continué d'améliorer les conditions des bases opérationnelles temporaires restantes après la fermeture de 14 d'entre elles et a intensifié le contrôle des risques liés aux eaux usées et l'application de mesures d'atténuation.

Efficacité et configuration de la Mission

80. Conformément au paragraphe 58 b) de la résolution 2659 (2022) et aux engagements pris dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix Plus, la MINUSCA et le Secrétariat ont poursuivi l'action menée pour optimiser l'efficacité et la configuration de la Mission afin qu'elle puisse mieux s'acquitter des priorités de son mandat, en particulier de ses objectifs stratégiques.

81. Dans un contexte d'hostilités persistantes entre des groupes armés, d'opérations militaires en cours, de hausse des prix et de dégradation des conditions de vie, la MINUSCA a adapté sa stratégie politique et sa démarche connexe sur le plan de la sécurité pour faire avancer le processus de paix, en vue d'encourager les initiatives décentralisées de paix et de prévention des conflits au niveau local, conformément au cadre de surveillance nationale de l'Accord politique. Les bons offices de la MINUSCA, ainsi que son rôle fédérateur et son appui technique et logistique ont concouru à renforcer la décentralisation et l'appropriation nationale dans l'application de l'Accord, avec l'appui des partenaires. Elle a également cherché à

consolider les acquis du processus politique en créant des possibilités pour les acteurs du développement dans des zones traditionnellement marginalisées.

82. À l'appui de la nouvelle stratégie politique, la MINUSCA a adapté son approche sur le plan de la sécurité en renforçant la robustesse de ses forces, leur portée opérationnelle et leur dynamisme, pour mener des opérations visant à dissuader les activités des groupes armés et à protéger les civils. À cette fin, elle a fermé 14 bases opérationnelles temporaires, libérant ainsi 397 soldats, ce qui lui a donné une plus grande souplesse et l'a aidée à avoir un dispositif plus mobile et la capacité d'entreprendre des opérations beaucoup plus énergiques, y compris des patrouilles de longue distance vers des zones sensibles à partir des bases de Bamingui, Batangafo, Berberati, Bossangoa, Bozoum, Damara, Nola et Paoua. Cela lui a également permis de mieux coordonner les patrouilles avec les forces de défense nationale et de sécurité intérieure dans des lieux stratégiques comme Ouanda Djallé et Sam Ouandja, zones traditionnellement contrôlées par des groupes armés et marquées par l'absence d'autorité de l'État et la vulnérabilité à la dynamique de la sécurité transfrontalière.

83. La MINUSCA a appliqué cette nouvelle démarche à Sam Ouandja, où elle a mené des interventions intégrées de ses composantes civile et en tenue pour stabiliser la zone et appuyer le redéploiement des forces de défense et de sécurité nationales, notamment en coordonnant des opérations avec elles. Cela a facilité le rétablissement de l'autorité de l'État, absente dans cette région depuis des décennies, et permis aux partenaires humanitaires et de développement de lancer des projets de stabilisation et de relèvement afin d'offrir des possibilités sur le plan des moyens de subsistance et de combler le fossé entre le maintien de la paix et le développement.

84. La MINUSCA a également travaillé activement avec le Bureau du Premier Ministre pour accroître la sensibilisation à l'harmonisation de la feuille de route conjointe et de l'Accord politique et à leur mise en œuvre concrète au niveau local par la voie d'une communication et d'une mobilisation stratégiques. À cette fin, elle a fourni un appui technique, financier et logistique et usé de ses bons offices.

85. Au moyen d'une plus grande manœuvrabilité et d'un engagement politique décentralisé, la MINUSCA a pu faciliter une plus grande extension de l'autorité de l'État dans tout le pays. À la suite de la création de la Mission, le nombre d'agents de l'État qui ont rejoint leur lieu d'affectation avec l'appui de la MINUSCA est passé de 1 315 en 2015 à 4 549 en 2022, dont 577 femmes, déployés dans toutes les préfectures fournissant des services réguliers de l'État. Cependant, l'efficacité du redéploiement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure dans ces zones reste tributaire de la capacité de l'État de conserver les effectifs.

86. Au total, 2 324 des 2 750 soldats supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2566 \(2021\)](#) ont été déployés, dont quatre groupes de réaction rapide supplémentaires couvrant chaque secteur, ce qui favorise une plus grande couverture opérationnelle, conformément au nouveau dispositif de sécurité. Ces renforts ont également permis de combler les lacunes sur le plan des capacités dans les domaines du génie et des menaces liées aux engins explosifs, et d'améliorer les soins médicaux dispensés aux soldats de la paix par la voie d'un nouvel hôpital de niveau II à Bouar. Tous les effectifs de police supplémentaires ont été déployés, y compris trois unités de police constituées à Bangassou, Batangafo et Ndélé et des policiers hors unités constituées dans six nouvelles villes. La MINUSCA est en train de parachever l'examen des besoins en personnel civil, notamment pour ce qui est du renforcement de sa composante en tenue, de façon que sa configuration soit adaptée à l'environnement opérationnel actuel.

87. La MINUSCA a recouru à ses capacités spécialisées pour améliorer la sécurité du personnel des Nations Unies et mieux s'acquitter de son mandat. Afin d'améliorer

l'accès et la mobilité, elle a procédé depuis juillet 2022 à la réfection de 704 kilomètres de routes et de 49 ponts, installé sept ponts métalliques, entretenu des pistes d'atterrissage sur 14 sites et construit une aire de trafic et une voie de circulation à l'aéroport international M'Poko de Bangui. Pour mieux réagir face aux menaces et protéger les civils, elle prend des mesures destinées à améliorer sa perception de la situation. Elle met également en place son plan d'action visant à renforcer ses capacités de maintien de la paix, de renseignement et d'alerte rapide, qui avait été adopté le 4 avril 2022, avec la reprise de son mécanisme de coordination du maintien de la paix et du renseignement. Des lacunes subsistent dans le domaine de l'aviation, notamment en ce qui concerne la sécurité et la mobilité, ce qui nécessite des ressources proportionnelles.

88. La MINUSCA a également renforcé la sécurité du personnel des Nations Unies en déployant progressivement des équipes de neutralisation des explosifs et munitions dans les régions. Elle a organisé dans le pays des formations de sensibilisation à l'atténuation concrète des menaces liées aux engins explosifs à l'intention des soldats de la paix qui y sont exposés, ainsi que du personnel des Nations Unies et des civils à risque. Elle a mis en place un groupe de travail technique sur les engins explosifs afin d'intégrer l'échange d'informations, la surveillance des menaces et les mécanismes de coordination et a mené depuis le mois d'octobre 2022 des missions d'enquête à la suite d'explosions.

89. La MINUSCA a continué d'accorder la priorité à la performance et à la responsabilisation de son personnel, en mettant l'accent sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Elle a appliqué sa stratégie de prévention révisée, amélioré sa gestion des risques d'inconduite et a facilité la prise en charge des victimes, comme décrit au paragraphe 78. Elle a complété ce soutien par des projets au titre du fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, apportant aux victimes et aux communautés touchées une assistance d'un montant de 431 000 dollars depuis 2018.

90. Conformément à divers examens et audits, la MINUSCA a également amélioré les contrôles opérationnels et mis en place une équipe spéciale chargée d'optimiser la chaîne d'approvisionnement et la gestion du carburant, notamment en renforçant la surveillance pour atténuer le risque de fraude. Depuis juillet 2022, des mesures pratiques ont été prises pour remédier aux problèmes de sous-performance, comme en témoignent l'amélioration de la gestion du carburant et l'inclusion d'un indicateur de performance relatif aux patrouilles et à l'état de fonctionnement du matériel dans la directive du commandant de la force.

91. La MINUSCA a continué de se mobiliser auprès des autorités nationales afin d'aborder de manière active le respect de l'accord sur le statut des forces, en particulier au sujet des entraves à la liberté de circulation, des restrictions à l'utilisation des moyens aériens et de la détention de membres du personnel des Nations Unies. La mobilisation soutenue de l'équipe de direction de la Mission auprès des autorités nationales a permis d'obtenir la levée de l'interdiction des vols de nuit pour les évacuations médicales et sanitaires et pour l'appui à la MINUSCA ou aux forces de sécurité et de défense nationales participant à des opérations. Les restrictions de vols imposées aux systèmes de drone aérien de la MINUSCA depuis le 3 février ont été levées, tandis que de nouvelles exigences en matière de notification ont été annoncées. La pleine utilisation de ces moyens reste un élément clef de la perception de la situation et de la sécurité des soldats de la paix pendant les opérations.

XI. Considérations financières

92. Par sa résolution [76/282](#) du 29 juin 2022, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 074,4 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Au 31 mai 2023, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 391,5 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 755,8 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2022, conformément au calendrier des versements trimestriels.

XII. Observations

93. L'extension du processus de paix au niveau local, une priorité essentielle en vue du succès durable de l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, a marqué la période considérée. Je me félicite de l'action menée par le Gouvernement pour décentraliser le processus de paix, notamment au moyen d'une conférence réunissant tous les préfets, qui a créé la possibilité de favoriser un dialogue inclusif et de s'attaquer à des disparités régionales persistantes. Je salue également l'attachement du Gouvernement à la décentralisation et l'encouragement à poursuivre ces initiatives.

94. Il importe que ces efforts s'accompagnent d'une extension durable de l'autorité de l'État et d'une sécurité adéquate, une condition préalable pour mettre fin au cycle de la violence. L'initiative de la Mission à Sam Ouandja, qui a regroupé des interventions logistiques, civiles et en tenue, a favorisé la reprise de l'appui des partenaires humanitaires et de développement après l'établissement de l'autorité de l'État pour la première fois depuis des décennies. Je salue les efforts concertés des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et de la MINUSCA, qui se sont employées conjointement à établir un environnement pacifique dans l'une des régions les plus difficiles du pays.

95. Les élections locales sont l'occasion d'accroître la gouvernance participative et décentralisée, ce qui peut renforcer l'appropriation du processus de paix dans les préfectures et étendre l'autorité de l'État. Je me félicite de la signature du plan intégré de sécurisation des élections locales. Je prends note de l'annonce de la suspension temporaire des préparatifs des élections locales par le Président de l'Autorité nationale électorale et de la déclaration selon laquelle ces préparatifs reprendront en septembre. Il est fondamental que le Gouvernement apporte des éclaircissements sur le nouveau calendrier des élections locales.

96. L'instauration de conditions propices à l'élargissement de l'espace politique et du dialogue politique est essentielle pour faire avancer le processus de paix. Je prends note de l'organisation du référendum constitutionnel en juillet et j'exhorte le Gouvernement à dialoguer de façon constructive avec l'opposition et avec la société civile pour garantir une participation inclusive et un large consensus. Je demande également à toutes les parties prenantes nationales, en particulier aux dirigeants politiques, de s'abstenir de tout acte, notamment les discours de haine et l'incitation à la violence, de nature à compromettre l'application de l'Accord politique.

97. J'accueille avec satisfaction la dissolution officielle des deux groupes armés et des factions des trois autres groupes armés qui sont signataires de l'Accord politique.

Il est fondamental de veiller à ce que les dissolutions soient durables, en particulier sur le plan du désarmement et de la démobilisation des éléments résiduels et de leur réintégration durable dans la société. Je demande également aux partenaires internationaux de continuer d'appuyer le programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, en vue de la dissolution effective des groupes armés.

98. Je m'inquiète vivement de la poursuite des violences perpétrées par toutes les parties au conflit, y compris les groupes armés et d'autodéfense nouvellement apparus qui ne sont pas signataires de l'Accord politique. La porosité des frontières du pays, qui vient s'ajouter au conflit au Soudan, fait peser de graves risques sur les civils, comme on l'a vu dans la préfecture de la Vakaga, où la sécurité s'est rapidement dégradée, des attaques étant notamment lancées contre des civils et les forces de défense nationale par des groupes armés à Tiringoulou et Sikikédé. Alors que le renforcement de la mobilité de la MINUSCA et la solidité de son dispositif ont contribué à apporter la stabilité dans ces zones, il faudra, afin de pérenniser ces gains, une coordination constante entre la Mission et les forces de défense nationale pour protéger les civils. J'encourage le Gouvernement à continuer d'intensifier sa collaboration avec la MINUSCA à cette fin et je me félicite de l'adoption de la politique nationale sur la gestion des zones frontalières. Je demande également aux pays voisins de poursuivre leur action visant à renforcer la gestion des frontières, notamment par la réactivation de leurs commissions bilatérales.

99. La situation humanitaire en République centrafricaine est fort préoccupante ; le pays continue de subir un conflit prolongé alors qu'il a une capacité limitée d'absorber les chocs externes. À la suite du conflit tragique qui a éclaté au Soudan et de la dégradation rapide de la situation sur les plans humanitaire et de la sécurité dans le nord-ouest de la République centrafricaine, à la frontière avec le Tchad, le pays fait face à un afflux de réfugiés et de personnes rentrant au pays qui ont un besoin urgent de protection et d'assistance. J'apprécie l'appui de la communauté internationale à l'appel humanitaire lancé en faveur de la République centrafricaine et je demande un soutien supplémentaire, y compris à l'additif au plan d'intervention humanitaire 2023, pour répondre aux besoins les plus urgents de la population en détresse.

100. Je continue d'être alarmé par l'aggravation de l'effet de la menace que font peser les engins explosifs sur les civils, les acteurs humanitaires et les soldats de la paix. L'appui constant de la MINUSCA à l'atténuation de cette menace est d'une importance capitale pour un climat de sécurité propice et l'acheminement efficace de l'aide humanitaire dans le pays.

101. Les conditions économiques actuelles représentent un risque considérable d'insécurité. Les prix des produits de base continuent d'augmenter et ont doublé dans les régions qui sont tributaires des importations en provenance du Soudan. Des grèves à l'échelle nationale témoignent de l'aggravation des causes d'animosité. Dans ce contexte, l'approbation par le FMI d'une facilité élargie de crédit ainsi que les priorités déclarées du Président à cet égard sont importantes et aideront la République centrafricaine à éviter le défaut de paiement et à fournir des services à sa population.

102. Je demeure profondément préoccupé par la persistance des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, y compris les violences sexuelles liées au conflit commises par toutes les parties. Je demande instamment au Gouvernement de diligenter des enquêtes indépendantes et transparentes sur les violations des droits humains et des atteintes à ces droits et sur les violations du droit international humanitaire.

103. La lutte contre l'impunité doit être prioritaire pour mettre fin au cycle de la violence et promouvoir la réconciliation. Malgré l'évolution positive, la population

civile se heurte toujours à des obstacles dans l'accès à la justice. Je demande l'appui constant des parties internationales pour veiller à ce que le système de justice pénale en République centrafricaine et la Cour pénale spéciale restent opérationnels.

104. La condamnation de cinq personnes à la suite du meurtre d'un soldat de la paix burundais à Grimari en mars 2020 est une évolution positive pour ce qui est d'amener les auteurs de crimes contre les soldats de la paix à répondre de leurs actes. Il est capital de continuer de faire avancer ces enquêtes et d'instruire les affaires en cours en vue de futurs procès.

105. Je condamne fermement tout acte d'exploitation et d'atteinte sexuelle commis par des membres du personnel des Nations Unies et je réaffirme mon attachement à une tolérance zéro face à de tels actes. Ma décision récente de rapatrier une unité d'un contingent militaire est une réaffirmation de ma politique de tolérance zéro et vise à communiquer le poids que donne l'ONU à toutes les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Je regrette vivement les dommages causés aux victimes et rappelle l'attachement de l'ONU à travailler avec les partenaires pour faire en sorte que chaque victime reçoive de l'aide. Je constate que l'État Membre qui a été officiellement notifié a pris acte de la gravité des allégations et réaffirmé son attachement à la politique de tolérance zéro à l'égard des exploitations et des atteintes sexuelles. Les contingents civil, militaire et policier de la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'améliorer les mesures préventives et réactives et de renforcer l'assistance aux victimes.

106. Enfin, je souhaite exprimer ma reconnaissance à la Représentante spéciale pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA pour sa direction et son dévouement. Je me félicite de la poursuite de la coopération constructive entre le Gouvernement et la MINUSCA. Je tiens à remercier le personnel civil et en tenue des Nations Unies du dévouement dont il fait preuve dans l'exécution du mandat de la Mission, ainsi qu'aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et aux pays donateurs. Je salue également les organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales et tous les autres partenaires de leurs contributions inestimables.

Annexe I

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs
militaires et effectifs de police au 1^{er} juin 2023**

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			<i>Total</i>	<i>Composante Police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Membres du contingent</i>		<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Argentine	–	2	–	2	–	–
Bangladesh	13	35	1 408	1 456	–	3
Bénin	3	3	–	6	–	37
Bhoutan	2	5	180	187	–	–
Bolivie (État plurinational de)	3	4	–	7	–	–
Brésil	3	7	–	10	–	3
Burkina Faso	–	5	–	5	–	63
Burundi	7	11	748	766	–	–
Cambodge	4	6	342	352	–	–
Cameroun	3	7	750	760	320	15
Colombie	2	–	–	2	–	–
Congo	2	5	–	7	180	1
Côte d'Ivoire	–	2	–	2	–	40
Djibouti	–	–	–	–	180	14
Égypte	7	29	987	1 023	137	31
Équateur	–	2	–	2	–	–
Espagne	–	–	–	–	–	3
États-Unis d'Amérique	0	9	–	9	–	–
Fédération de Russie	3	11	–	14	–	–
France	–	6	–	6	–	2
Gabon	–	1	–	1	–	–
Gambie	3	6	–	9	–	12
Ghana	4	9	–	13	–	1
Guatemala	2	2	–	4	–	–
Guinée	–	–	–	–	–	17
Inde	–	2	–	2	–	–
Indonésie	4	10	215	229	140	17
Jordanie	3	7	–	10	–	48
Kazakhstan	–	2	–	2	–	–
Kenya	7	11	–	18	–	–
Madagascar	–	–	–	–	–	–
Mali	–	–	–	–	–	24
Maroc	5	26	750	781	–	–
Mauritanie	7	8	449	464	320	–
Mexique	1	1	–	2	–	–
Mongolie	–	3	–	3	–	–
Népal	5	17	1 218	1 240	–	–

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante Police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Membres du contingent</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Niger	–	6	–	6	–	56
Nigéria	–	6	–	6	–	3
Pakistan	9	30	1 276	1 315	–	–
Paraguay	2	2	–	4	–	–
Pérou	7	8	220	235	–	2
Philippines	2	1	–	3	–	–
Portugal	–	9	264	273	–	5
République de Moldova	3	1	–	4	–	–
République-Unie de Tanzanie	0	7	568	575	–	–
Roumanie	–	–	–	–	–	8
Rwanda	9	29	2 110	2 148	639	42
Sénégal	–	12	180	192	497	12
Serbie	2	4	72	78	–	–
Sierra Leone	4	3	–	7	–	–
Suède	–	–	–	–	–	4
Tchéquie	3	–	–	3	–	–
Togo	4	9	–	13	–	25
Tunisie	3	12	760	775	–	51
Türkiye	–	–	–	–	–	11
Uruguay	0	3	–	3	–	–
Viet Nam	1	7	–	8	–	–
Zambie	6	12	910	928	–	–
Zimbabwe	2	2	–	4	–	–
Total	150	420	13 517	14 087	2 413	550

Annexe II

Carte

